N° D2024_09_76

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 l'autorisant à signer la décision;

- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;

- Vu la consultation lancée pour la Fourniture et pose de pneumatiques neufs et rechapés pour la flotte de bus et de camions OM avec la société - Lot 1 : Fourniture et pose de pneus pour le parc d'autobus

- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition AZUR TRUCKS PNEUS (06270 Villeneuve Loubet) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance

DECIDONS

Article 1 :
Il est conclu un marché à procédure adaptée pour pour Fourniture et pose de pneumatiques neufs et rechapés pour la flotte de bus et de camions OM - Lot 1 : Fourniture et pose de pneus pour le parc d'autobus avec la société AZUR TRUCKS PNEUS (06270 Villeneuve Loubet)

Article 2 :
Le présent marché est conclu pour un montant maximum de 30 000 € HT. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024

Article 3 :
Le marché est conclu pour une durée de 3 mois, à compter de sa date de notification.

Article 4 :
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général dédié à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 26 septembre 2024

Le Vice-président

Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 01.10.2024
Publié ou notifié le : 01.10.2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2024_09_76**
Objet :	**Fourniture et pose de pneumatiques neufs et rechapés pour la flotte de bus et de camions OM avec la société - Lot 1 : Fourniture et pose de pneus pour le parc**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20240927-D2024_09_76-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	994 o
Nom métier : 005-200067825-20240927-D2024_09_76-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	67.6 Ko
Nom original : D_3761.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240927-D2024_09_76-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 octobre 2024 à 11h48min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 octobre 2024 à 11h52min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 octobre 2024 à 11h58min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 octobre 2024 à 11h58min12s	Reçu par le MI le 2024-10-01